



**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR
LA REALISATION DE L'OPERATION SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE**

ET

LA SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

**QUITUS AU MANDATAIRE
REALISATION DU SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO**

Décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo, a été approuvé par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités par délibération n° D.2017.10.04.2.2 en date du 4 octobre 2017, reçue en Préfecture le 23 octobre 2017. Il a été modifié par 1 avenant.

L'avenant n°1 approuvé par délibération du Comité Syndical de Tisséo Collectivités D.2021.04.07.5.10 du 7 avril 2021 a permis de :

- d'acter la modification de programme et le nouveau planning de l'opération ;
- d'actualiser le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- de modifier la rémunération du mandataire ainsi que l'échéancier de rémunération.

Les modifications de programme et la crise sanitaire ont reporté la remise des ouvrages du P+R Basso Cambo à mi- septembre 2022 et à fin décembre 2022 pour le parc à vélos. Le montant global de l'opération a été porté 12,6 M€HT – valeur décembre 2020 (montant initial 6,85 M€HT - valeur mars 2017).

Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages et des missions du mandataire

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini et complété par :

- le programme d'origine, annexé à la convention de mandat
- les divers compléments de programme approuvés, intégrés au mandat par les avenants précités.

1.2 Réception et remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme approuvé tel que défini à l'article 1.1.

Les ouvrages sont achevés, réceptionnés et ont été remis à Tisséo Collectivités selon les procès-verbaux de remise figurants en **annexe 1** au présent quitus, dans le cadre de l'article 12 de la convention de mandat.

La remise des ouvrages du « silo mixte P+R Basso Cambo » est intervenue le 26 août 2022 et celle du « parc à vélos » le 30 septembre 2022.

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Toutes les réserves constatées à la réception des ouvrages ont été levées.

La garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Tisséo Ingénierie a remis à Tisséo Collectivités les dossiers Documentation Technique Exploitant, Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage, Dossier des Ouvrages Exécutés.

Article 2 : Assurances

- Une assurance Dommages Ouvrage a été souscrite dans le cadre de cette opération
- Une assurance Dommages Ouvrage (marché PBC 2020 14434 M) pour la construction du parking P+R Basso Cambo.
- L'assureur est AXA (courtier SATEC).
- Cette assurance a été souscrite tant pour le compte de Tisséo Ingénierie que pour celui des propriétaires dits successifs.
- La date d'effet de la garantie correspond à la date de réception de l'ouvrage.

En l'espèce, il reste un dossier sinistre ouvert sur le projet : il s'agit du dysfonctionnement des rideaux souples du RDC du P+R et ceux du 5ème étage. Ce sinistre a été déclaré au titre de l'assurance Dommages Ouvrages et est en cours de traitement avec l'expert et AXA. La fiche sinistre est jointe en **annexe 3**.

Article 3 : Détermination du coût de l'ouvrage

Le coût des ouvrages, tel qu'il est défini à la convention de mandat (enveloppe financière prévisionnelle) est arrêté comme suit à la date de signature du présent quitus :

Les dépenses constatées en valeur courante au 30 novembre 2024, et réglées par Tisséo Collectivités, selon tableaux ci-annexés :

Dépenses HT :	13 354 717,12€
TVA :	2 647 370,63€
TOTAL TTC :	16 002 087,75€

Aussi, à la même date, l'estimation des charges restant à payer sur le projet est de 82 438 € valeur courante comme précisé en **annexe 2** et l'estimation des provisions pour contentieux sur le projet est de 0€.

L'annexe 2 précise les montants restant à payer par Tisséo Ingénierie pour solder notamment les restitutions de retenues de garantie des marchés d'ajustements finaux, et le solde dû au titre des marchés de maîtrise d'œuvre (à l'issue de l'expiration des délais de garantie) et du marché de SEDI (Système d'Echange de Données Informatisées) financier.

Le tableau de synthèse financière relatif à cette opération est joint au présent quitus en **annexe 2bis**.

Article 4 : Actions en justice et litiges

En application des articles 17 et 26 de la convention de mandat, il est mis fin à la mission particulière confiée à Tisséo Ingénierie de représentation en justice de Tisséo Collectivités pour les litiges concernant l'opération.

Il n'y a pas de contentieux en cours sur le projet au jour de la signature du protocole.

Article 5 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Ingénierie pour l'ensemble de ses missions pour la réalisation pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent quitus entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Ingénierie **de son caractère exécutoire**.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Toulouse, le

Pour TISSEO COLLECTIVITES

Jean Michel LATTES

Président

Pour TISSEO INGENIERIE

Jean François LACROUX

Directeur Général



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine

02/09/2022
CHRONO - Chrono général
PN 
0000111499

Le Président

Monsieur Jean-Michel LACROUX
Directeur Général de Tisseo Ingenierie
21 boulevard de la Marquette
BP 10416
31081 TOULOUSE Cedex 1

Toulouse, le

30 AOUT 2022

Nos réf : DGAPI/DPT/2022

Pièce (s) jointe (s) : Procès verbal de remise des ouvrages

Affaire suivie par Emeric CHINCHOLLE

Objet : Procès-verbal de remise des ouvrages à Tisseo Ingénierie – P+R Basso Cambo

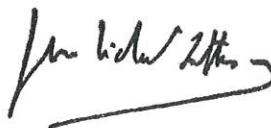
Monsieur le Directeur Général,

J'ai le plaisir de vous transmettre, pour notification, un exemplaire original du procès-verbal de mise à disposition des ouvrages dûment signé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel LATTES
Président de Tisséo Collectivités
Vice-Président de Toulouse Métropole
Adjoint au Maire de Toulouse



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024



P+R BASSO CAMBO

REMISE DES OUVRAGES A TISSEO COLLECTIVITES

PROCES VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES

Monsieur Jean Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine désigné par "TISSEO Collectivités".

et

Monsieur Jean-François LACROUX, Directeur Général de la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, désignée par "TISSEO Ingénierie", mandataire de TISSEO Collectivités pour l'extension du réseau d'agglomération de transports en commun en site propre de l'agglomération toulousaine,

Conformément aux dispositions de l'article 12.2 de la convention de mandat du 21 octobre 2017, constatent la remise ci-après :

Les ouvrages et équipements nécessaires à l'exploitation du « Silo mixte P+R BASSO CAMBO ».

La remise prend effet à la date du 26 août 2022.

A noter que cette remise d'ouvrage ne concerne pas le parc à vélos qui fera l'objet d'une remise d'ouvrage ultérieure, sous un mois, à compter de la date du 26 août 2022.

A partir de cette date, TISSEO Collectivités assurera l'entretien et la garde des ouvrages remis et sera seul responsable dans les termes de droit commun.

Les obligations de TISSEO Ingénierie sont définies à la convention de mandat, notamment en ses articles n° 12.3 « Période chantier et ajustements finaux » et n° 16 « Constatation de l'achèvement des missions du mandataire ».

Dressé en deux exemplaires le 26 août 2022

Pour TISSEO Collectivités

Le Président

Jean Michel LATTES

Le directeur général,

Jean-François LACROUX



21 bd de la Marquette
BP 10416

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception en préfecture : 13/12/2024
TISSEO-ingenierie.fr

Société de la Mobilité
de l'Agglomération Toulousaine



P+R Basso Cambo en Silo Mixte

Sommaire du Dossier de Remise des Ouvrages

Pièces générales

1.1 Programme de l'opération

- **Délibérations de l'année 2017**

D.2017.03.29.4.7 – Approbation du programme de l'opération

- **Délibérations de l'année 2019**

D.2019.07.03.7.15 – Approbation des études d'Avant-Projet (programme de la conception et du budget stabilisé)

- **Délibérations de l'année 2021**

D.2021.02.10.5.6 – Approbation des modifications de programme et de l'enveloppe financière de l'opération

1.2 Domaine De Gestion

Sans objet pour la présente opération

2. Pièces administratives

2.1 Suivi des réceptions, des garanties et de la remise de la DOE/DTE

- Tableau « suivi des réceptions, des garanties et de la remise des DOE/DTE »

2.2 Arrêté de PC et d'autorisation de travaux

- PC « parc à vélos » n° PC 031 555 21 C0560 – arrêté du 10 novembre 2021
- PC Modificatif n° PC 555 19 C0756 M01 – arrêté du 12 mai 2022

2.3 Police générale d'assurances

- Attestation police DO

2.4 Réception des travaux

- Procès-verbaux de réception de l'ouvrage et tableau de synthèse des réserves à la réception restant à lever à la remise des ouvrages

3. Pièces techniques

3.1 DOE et DTE

- Bordereau d'envoi des documents remis à l'exploitant et une version numérisée.

3.2 Dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO)

4. Pièces relatives à la sécurité et l'accessibilité

4.1 Rapports Finaux

- Contrôleur technique
- Coordonnateur SSI

4.2 Avis de la commission de sécurité

4.3 Arrêté communal d'ouverture au public

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024



P+R Basso Cambo en Silo Mixte

Sommaire du Dossier de Remise des Ouvrages

5. Etat des lieux TISSEO VOYAGEURS des ouvrages remis

5.1 Liste des observations de l'exploitant

- Tableau de synthèse des observations de TISSEO Voyageurs issues des visites préalables aux réceptions non prises en compte dans les marchés.

6. Contrats opérateurs de réseaux à transférer

- 6.1** Liste des contrats eau, électricité : n° de contrat, objet, conditions techniques, date de mise en service, et date et modalités de transfert

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024



P+R BASSO CAMBO

REMISE DES OUVRAGES A TISSEO COLLECTIVITES

PROCES VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES

Monsieur Jean Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine désigné par "TISSEO Collectivités".

et

Monsieur Jean-François LACROUX, Directeur Général de la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, désignée par "TISSEO Ingénierie", mandataire de TISSEO Collectivités pour l'extension du réseau d'agglomération de transports en commun en site propre de l'agglomération toulousaine,

Conformément aux dispositions de l'article 12.2 de la convention de mandat du 21 octobre 2017, constatent la remise ci-après :

L'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du parc à vélos de l'opération du « Silo mixte P+R BASSO CAMBO ».

La remise prend effet à la date du 30 septembre 2022.

A partir de cette date, TISSEO Collectivités assurera l'entretien et la garde des ouvrages remis et sera seul responsable dans les termes de droit commun.

Les obligations de TISSEO Ingénierie sont définies à la convention de mandat, notamment en ses articles n° 12.3 « Période chantier et ajustements finaux » et n° 16 « Constatation de l'achèvement des missions du mandataire ».

Dressé en deux exemplaires le 29 septembre 2022

Pour TISSEO Collectivités

Le Président

Jean Michel LATTES

Pour TISSEO Ingénierie

Le Directeur Général

Jean-François LACROUX

ANNEXE 2 - RESTE A DECAISSER					
ENVELOPPE	N° MARCHE	TITULAIRE	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
3201	23-00881	SEB METALLERIE	Lot 1 – Serrurerie	2 600	RRG
3201	23-00883	MOZERR SIGNAL	Lot 3 – Peinture et signalétique	1 571	RRG
	23-01176	SIEMENS	Lot 4 - Sprinklage au gaz	34 972	DGD en cours
3201				3 265	RRG
3201	23-01178	MINIMAX	Système de protection incendie-ajout bache sur cuve Glycol	1 134	Solde marché
7201	2018/013534	BETEM	Maîtrise d'oeuvre	13 480	Solde marché
7201	23-00434	BETEM	Conception et réalisation des ajustements finaux	1 275	Solde marché
7203	23-00877	BTP CONSULTANTS	Coordonnateur SPS et Contrôleur technique pour ajustements finaux	680	Solde marché
7303	2019/014168	FORMI	SEDI FINANCIER	1 796	Solde marché
8301	2018/013522	SMAT	Rémunération	1 665	Solde rémunération
		BETEM/EQUANS	Prestation complémentaire BETEM et EQUANS - Prise en charge report d'alarme	5 000	Demande en cours, au 25/11/24, attente devis (<5K€)
			Dépenses diverses estimées pour cloturer dossiers	15 000	
TOTAL				82 438	

Annexe 2bis - Tableau de synthèse financière "REALISATION DU SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO"
Données en valeur courante

Arrêté au 30/11/2024

			Réalisé (facturé)										Réglé				
enveloppe	Libellé enveloppe	Total commandes HT	% d'avancement travaux	Travaux et Prestations	Révisions	TOTAL HT réalisé	Avances	Pénalités	Autres dépenses (indemnités, primes et retenues)	Retenue de garantie	Intérêts moratoires	TOTAL TTC à régler (NAP)	TOTAL HT payé	TOTAL TTC payé			
3	TRAVAUX	10 815 808	100%	10 772 318	851 695	11 624 012	-	-	5 497	-	141	-	25 319	-	13 917 498	11 593 056	13 917 498
31	TRAVAUX PREPARATOIRES	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3101	TRAVAUX PREPARATOIRES	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	AMENAGEMENTS	10 815 808	100%	10 772 318	851 695	11 624 012	-	-	5 497	-	141	-	25 319	-	13 917 498	11 593 056	13 917 498
3201	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	10 815 808	100%	10 772 318	851 695	11 624 012	-	-	5 497	-	141	-	25 319	-	13 917 498	11 593 056	13 917 498
7	PRESTATIONS INTELLECTUELL	1 024 952	97%	998 184	30 779	1 028 963	-	-	21	-	-	-	1 234 781	-	1 028 984	1 028 984	1 234 781
72	PRESTATIONS INTELLECTUELL	939 620	98%	923 035	28 571	951 606	-	-	-	-	-	-	1 141 927	-	951 606	951 606	1 141 927
7201	MAITRISE D'OEUVRE	738 759	98%	724 004	24 865	748 869	-	-	-	-	-	-	898 643	-	748 869	748 869	898 643
7202	CSPS	15 120	100%	15 120	772	15 892	-	-	-	-	-	-	19 070	-	15 892	15 892	19 070
7203	CT / SSI	41 083	98%	40 353	1 848	42 201	-	-	-	-	-	-	50 641	-	42 201	50 641	50 641
7204	GEOTECHNIQUE	25 540	100%	25 540	255	25 795	-	-	-	-	-	-	30 954	-	25 795	30 954	30 954
7205	TOPO/GEOMETRE	17 454	100%	17 454	234	17 688	-	-	-	-	-	-	21 226	-	17 688	21 226	21 226
7206	ETUDES DIVERSES	101 665	99%	100 565	597	101 162	-	-	-	-	-	-	121 394	-	101 162	121 394	121 394
73	AUTRES DEPENSES	85 332	88%	75 149	2 208	77 357	-	-	21	-	-	-	92 853	-	77 378	77 378	92 853
7303	CONSULTATIONS / SEDI FI	85 332	88%	75 149	2 208	77 357	-	-	21	-	-	-	92 853	-	77 378	77 378	92 853
8	PRESTATIONS LIEES INVESTI	706 830	100%	705 718	28 625	734 343	-	-	-	-	-	-	851 808	-	732 678	732 678	849 810
81	PUBLIC/RIVERAINS	23 811	100%	23 811	168	23 979	-	-	-	-	-	-	26 780	-	23 979	23 979	26 780
8101	MEDIATION AFFICHAGE CHANT	13 837	100%	13 837	168	14 005	-	-	-	-	-	-	16 806	-	14 005	16 806	16 806
8102	INSERTION SOCIALE	9 974	100%	9 974	-	9 974	-	-	-	-	-	-	9 974	-	9 974	9 974	9 974
82	AUTRES DEP HORS TRX	147 377	99%	146 265	-	146 265	-	-	-	-	-	-	148 110	-	146 265	146 265	148 110
8201	ASSURANCES	97 468	99%	96 356	-	96 356	-	-	-	-	-	-	97 136	-	96 356	97 136	97 136
8202	CONTENTIEUX/REF. PREVENTI	696	100%	696	-	696	-	-	-	-	-	-	835	-	696	835	835
8203	FRAIS DIVERS	6 444	100%	6 444	-	6 444	-	-	-	-	-	-	7 143	-	6 444	7 143	7 143
8204	TAXES GARDIENNAGE CONSO	42 769	100%	42 769	-	42 769	-	-	-	-	-	-	42 995	-	42 769	42 995	42 995
83	REMUNERATION SMAT	535 642	100%	535 642	28 457	564 099	-	-	-	-	-	-	676 919	-	562 434	562 434	674 920
8301	REMUNERATION SMAT	535 642	100%	535 642	28 457	564 099	-	-	-	-	-	-	676 919	-	562 434	562 434	674 920
9	PROVISION GLOBALE	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99	PROVISION GLOBALE	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9999	PROVISION GLOBALE	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	12 547 590	99%	12 476 220	911 099	13 387 318	-	-	5 476	-	141	-	25 319	-	16 004 086	13 354 717	16 002 088

Données exportées le

19/11/2024 09:33:59

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Annexe 3

ETAT DOSSIER SINISTRE P+R Basso Cambo – Dysfonctionnements rideaux souples

NOM / NUMERO DU DOSSIER : Sinistre rideaux souples P+R Basso Cambo

TYPE DE DOSSIER	
☐ Entreprise	☒ Sinistre
☐ Commerçant	☐ Autre : Recours gracieux/contentieux

Objet du sinistre :

Les deux rideaux situés au riez de chaussée du P+R sont à ouverture rapide automatique et présentent divers dysfonctionnements : les rideaux sortent du rail, s'enroulent de façon désordonnée sur l'arbre et leur système d'accroche n'assure plus la tenue au vent.

Le dégrafage régulier et récurrent du fait de la prise au vent contraint l'exploitant à laisser les rideaux ouverts. (Dommage n°1)

Les deux rideaux situés en entrée et sortie du 6^{ème} étage font apparaitre des dysfonctionnements similaires. (Dommages n°2 et 3)

Le clos de l'ouvrage n'est donc pas complètement assuré et cela peut poser des problèmes en termes de sécurité.

● Etat du dossier :

- Déclaration de sinistre au titre de la DO faite le 1^{er} février 2024 > contrat d'assurance dommages Ouvrage PBC 2020 14434 M – assureur AXA – Intermédiaire SATEC
- Réunion d'expertise s'est tenue le 27 février 2024 avec le cabinet SARETEC
- 26 mars 2024 : courrier de position sur la garantie transmis par AXA accompagné du rapport de l'expert
- 17 avril 2024 : TI conteste la position de l'assureur qui indique que l'expert n'a pas pu constater pour une partie la matérialité des dommages et indique que les rideaux du 6^{ème} étage ne faisaient pas partie de l'opération initiale et n'étaient donc pas inclus dans l'assiette de prime.
- 29 août 2024 : Courrier de réponse de AXA indiquant pour le dommage n°1 > il relève bien de la garantie DO du contrat mais précise que la garantie ne sera pas mobilisée car l'entreprise COPAS Systèmes qui a posé les portes se serait engagée à intervenir volontairement
Concernant les dommages 2 et 3 : l'assureur indique que la matérialité des dommages n'a pas été constaté par l'expert.
- 25 octobre 2024 : nouveau courrier de constatation de TI demandant à l'assureur de revoir sa position sur les 3 dommages et de diligenter une nouvelle expertise.

● Actions à mener :

- En attente d'un nouveau retour de l'assureur et d'une éventuelle nouvelle réunion d'expertise sur accord de l'assureur pour constater la matérialité des dommages pour les rideaux du 5^{ème} étage.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241213-20241211-4-1D-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024